

Avis de la tenue d'une assemblée publique de consultation

1. Lors de sa séance du 2 juillet 2026, le conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert a adopté le projet de règlement décrit ci-après :

- Projet de *Règlement SH-2026-560 modifiant le Règlement SH-2025-551 relatif à l'urbanisme, afin de corriger, ajuster et préciser certaines dispositions.*

Zones concernées

Les articles 1 à 21 et 23 à 27 concernent l'ensemble du territoire de l'arrondissement.

L'article 22 de ce projet de règlement concerne la zone I12-049 illustrée en gris sur le croquis.

L'article 28, par. 1° et 2°, concerne la zone A15-095.

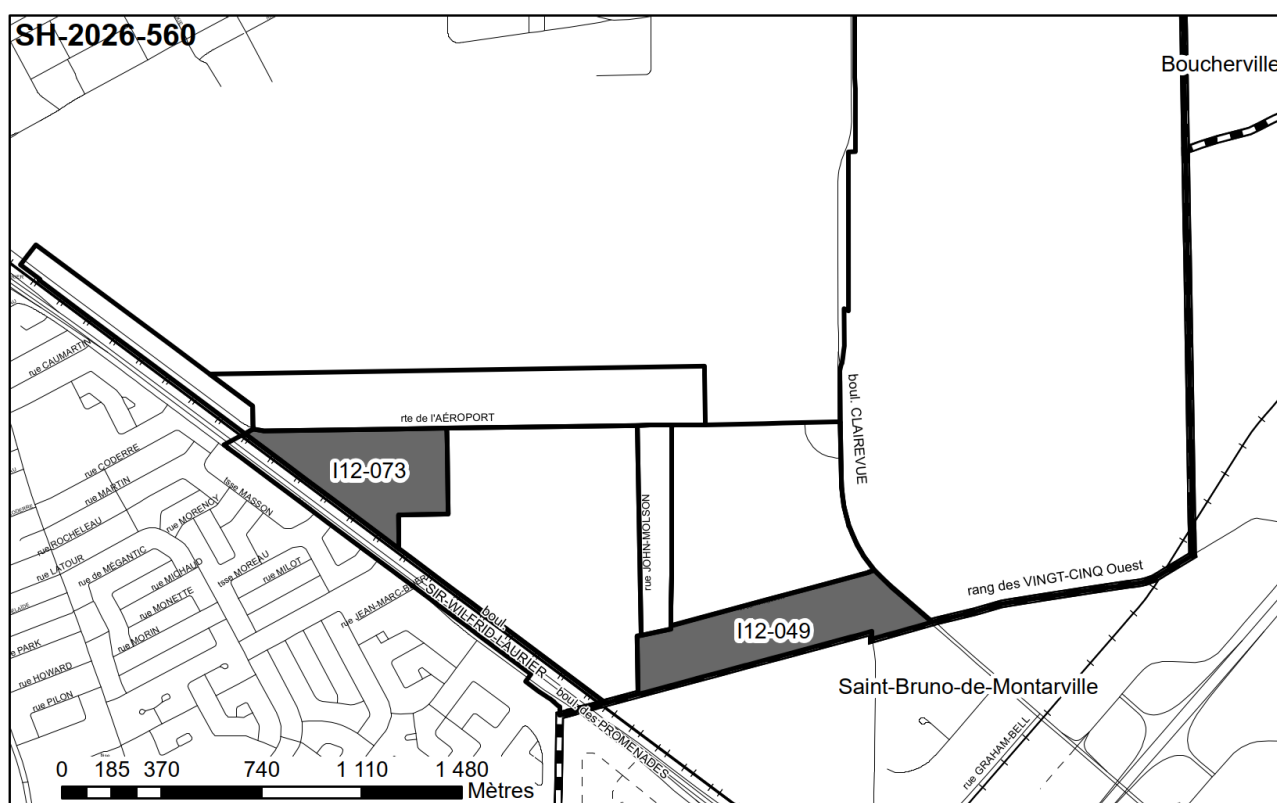
L'article 28, par. 3°, concerne les zones A12-087, I12-029, I12-030, I12-031, I12-033, I12-034, I12-035, I12-036, I12-037, I12-039, I12-041, I12-042, I12-043, I12-046, I12-049, I12-072, I12-073, I12-078, I12-081, I12-083, I12-085, I12-086, I13-085, I13-090 et I16-079.

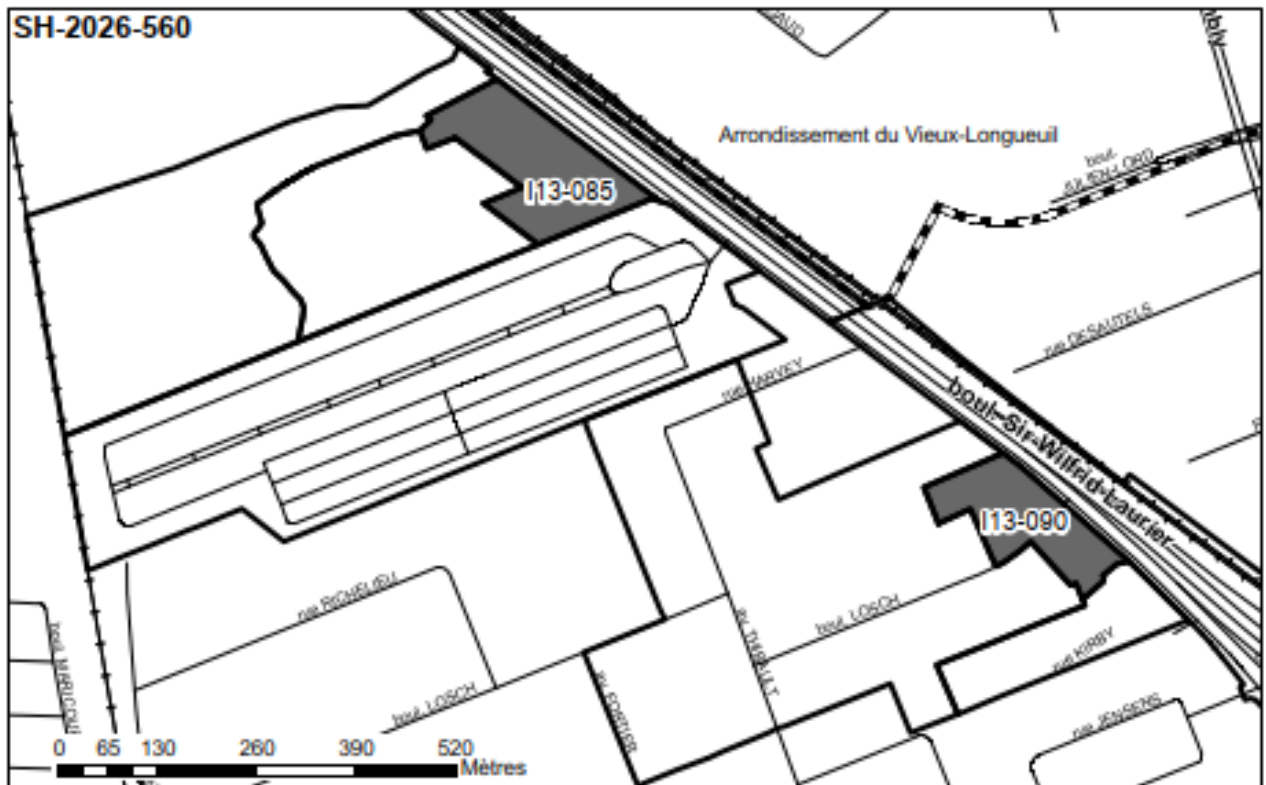
Elles sont représentées via le lien ci-joint : [carte interactive](#). Seules les zones I12-049, I12-073, I13-085 et I13-090 sont représentées en gris sur les croquis.

Dispositions susceptibles d'approbation référendaire

Les articles 4, 6, 11 et 22 sont susceptibles d'approbation référendaire.

L'article 28, par. 3°, en ce qui concerne les zones I12-049, I12-073, I13-085 et I13-090, est susceptible d'approbation référendaire.





2. Une assemblée publique de consultation à propos de ce projet de règlement aura lieu le 10 août 2026 à 18 h 45, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville, 4250, chemin de la Savane, Longueuil.

3. Au cours de cette assemblée, celui par l'intermédiaire duquel elle est tenue, expliquera ce projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

4. Une copie de ce règlement peut être consultée à l'adresse Internet suivante : <http://www3.longueuil.quebec/fr/reglements-arrondissements> ou en faisant une demande à l'adresse courriel greffe.sh@longueuil.quebec. Pour information : 450 463-7013.

Longueuil, le 30 juillet 2026.

Carole Leroux
Assistante-greffière